



CAF, a t elle le droit de retenir la totalité des mois ?

Par **uta**, le **11/10/2023** à **21:52**

suite à un erreur de ma part, la CAF reclame ses dettes, dont elle a le droit. 30.000 euros pour deux ans et demi.

En attendant, elle avait suspendu mes allocations AAH pendant deux mois et maintenant , après avoir recalculé, elle a reouvert mes droits AAH et personnalisé mes remboursement avec 100 euros par mois.

Le temps d'attente, alors deux mois, j'ai fait des dettes auprès des amis pour pouvoir manger et me déplacer.

Mais elle a retenu les deux mois non payés (presque 2.000 euro). A-t-elle le droit de retenir tout ou doit-elle me laisser un part pour pouvoir survivre ?